

CARDIF AMBITION RETRAITE PROFESSIONNELS

Nature	Contrat collectif sur la vie, en euros et en UC.
Cible	Travailleurs Non Salariés - Commerçants, artisans, gérants, professions libérales
Objectif	Constitution d'une retraite supplémentaire
Versement	<p>Versement minimum annuel : déterminé librement par l'adhérent avec un minimum de 750 euros si les versements réguliers sont annuels ou de 900 euros si les versements réguliers sont mensuels. Versement maximum annuel : dix fois l'engagement minimum annuel</p> <p>Mise en place de versements de rattrapage possible pour les années écoulées entre la première affiliation à une caisse de retraite TNS et l'année de l'adhésion au contrat : au maximum 10 fois l'engagement de versement minimum annuel choisi par l'adhérent. ⇒ l'adhérent peut verser au total jusqu'à 20 fois son engagement minimum annuel.</p> <p>La mise en place de versements réguliers est obligatoire. Versement libre possible en complément des versements réguliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Versement initial : 1 500 euros - Versements réguliers : à choisir en fonction de l'engagement minimum annuel - Mensuels (75 €), trimestriels (225€), semestriels (450€) ; annuels (750€). - Versements complémentaires : 750 euros minimum - Frais d'adhésion : 10 euros de cotisation à l'UFEP <p>Indexation automatique des versements réguliers et de l'engagement minimum annuel de versement à la date de clôture de l'exercice fiscal en fonction de l'évolution annuelle du plafond de la Sécurité sociale</p>
Durée	Aucune Phase épargne portée par défaut aux 65 ans de l'adhérent sauf avis contraire de sa part.
Mode de gestion Contrat multigestionnaire	<p>Au choix :</p> <p>❶ La Gestion libre : choix entre</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation du Profilscore ® - répartition libre parmi plus de 400 supports dont la Sélection de 130 supports qui constitue le cœur de l'offre financière et le fonds en euros Cardif Sécurité. <p>❷ La Gestion à Horizon : choix entre 2 offres selon le principe des multigérants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre Retraite de BNP Paribas - Les Target Funds de Fidelity Investments <p>Aucun panachage possible sauf dans la Gestion Libre mais possibilité d'arbitrage total entre les solutions ❶ et ❷.</p>
Frais	<p>Frais d'entrée : 4.75 % Frais de gestion : 0,7% sur fonds en euros avec 90% PB et 0,96% sur UC Frais d'arbitrage : 1% des montants arbitrés</p>
Disponibilité	<p>Pas de rachat partiel, ni total. Pas d'avance. L'adhérent peut obtenir le remboursement de son capital en cas de</p> <ul style="list-style-type: none"> - cessation d'activité à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire - invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie de la Sécurité sociale <p>En cas de décès de l'adhérent avant le départ à la retraite, versement du capital retraite sous forme de rente à un bénéficiaire désigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conjoint : rente viagère simple ou temporaire (10 ans) immédiate - Autre bénéficiaire désigné : rente temporaire jusqu'au 25^{ème} anniversaire (si bénéficiaire de moins de 15 ans) ou pendant 10 ans (si bénéficiaire de plus de 15 ans).
Prestation de la retraite	<p>La Rente Multipersonnalisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux technique au choix 0 % ou 2.5 % (taux maximum réglementaire) - Rente viagère avec réversion - Rente viagère avec annuités garanties - Rente viagère par paliers - Rente viagère dépendance - Possibilité de coupler 2 offres de rentes, sous réserve des conditions proposées.
Les Plus Cardif	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre rente inédite - L'accès aux meilleurs gestionnaires - Le Profilscore ® : outil permettant un choix adapté des unités de compte - Les Services Financiers : Répartition Constante et Arbitrage Progressif - La garantie complémentaire en cas de décès sans frais supplémentaires (- de 80 ans et sous conditions d'indemnisation).